



17 Février 2016

# **Scot Loire Centre**

## **Réunion publique**

### **17 Février 2016**

# I Ordre du jour

- Introduction
- Présentation des principales orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Débat/ échanges avec la population

# Le territoire du SCOT Loire Centre

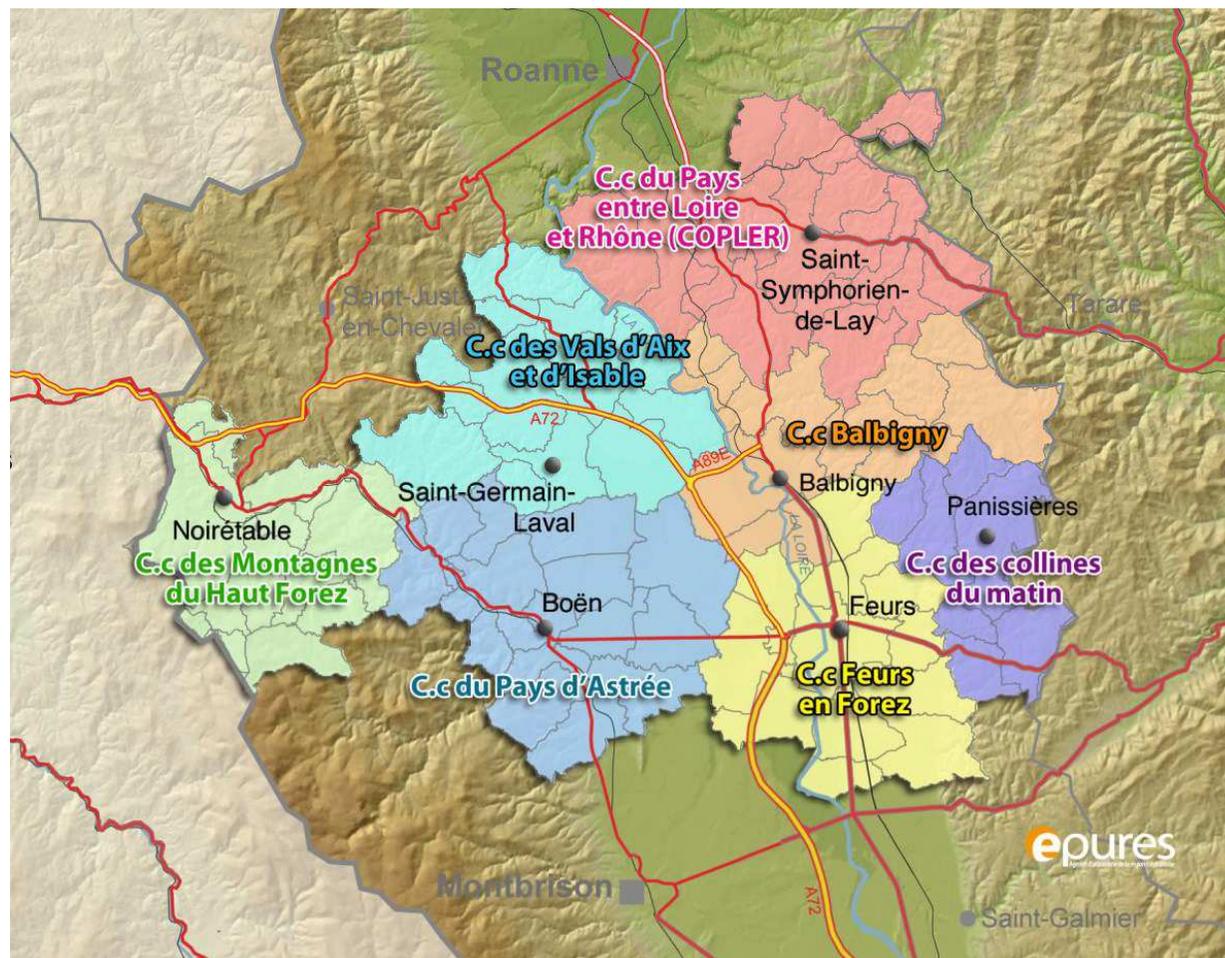
7 EPCI

93 communes

71400 habitants  
en 2011

+ de 22 000 emplois

128 000 ha



# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Agriculture</b></p> <p>66% de surface agricole</p> <p>Des terroirs spécifiques</p> <p>Une consommation des espaces agricoles au bénéfice de l'urbanisation (700ha/an, soit 0,8%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Une meilleure prise en compte de l'activité agricole et plus spécifiquement des sièges et bâtiments d'exploitation dans les projets de développement urbain et économiques,</i></li> <li>- <i>réduire la consommation des espaces agricoles et naturels au profit de l'urbanisation,</i></li> <li>- <i>préserver les espaces agricoles stratégiques et les terroirs spécifiques,</i></li> <li>- <i>mise en cohérence des activités agricoles et sylvicoles avec la préservation de l'environnement et des paysages.</i></li> </ul>	<p>Un diagnostic agricole pour toutes les communes dans le cadre du PLU orienté en fonction des enjeux agricoles locaux et s'inspirant de la Charte du foncier agricole de la Loire.</p> <p>La préservation stricte des espaces agricoles spécifiques : AOC viticoles, les Chambons.</p> <p>Des dispositions pour réduire la consommation foncière des espaces agricoles et naturels.</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Trame Verte et Bleue (TVB)</b></p> <p><i>Les espaces agricoles, boisés et naturels de Loire Centre couvrent 118 800 ha soit 93% du territoire</i></p> <p><i>De très nombreux périmètres naturels protégés ou inventoriés</i></p> <p><i>Un territoire concerné par de nombreux réservoirs de biodiversité et par 2 corridors fuseaux dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</i></p> <p><i>4 « trames » (ou milieux) supports de corridors écologiques : la trame forestière, la trame agro-pastorale, la trame de landes et de fourrés, la trame humide et aquatique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Garantir la fonctionnalité écologique des milieux en constituant un maillage préservé d'espaces agri-naturels, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes,</i></li> <li>- <i>identifier et préserver les corridors écologiques [...],</i></li> <li>- <i>prendre en compte les éléments de biodiversité présents dans les projets d'aménagement afin que développement résidentiel ou économique ne se fasse pas aux dépens de la nature. ».</i></li> </ul>	<p>La définition de la TVB du Scot Loire Centre s'est appuyée à la fois sur le SRCE Rhône-Alpes et sur une modélisation réalisée à l'échelle du 1/25 000<sup>e</sup>.</p> <p>Le Scot a retenu les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE.</p> <p>le Scot Loire Centre impose aux documents d'urbanisme d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors d'enjeux Scot qu'il a identifié. Le Scot prévoit d'y appliquer des dispositions spécifiques (zonage et règlement), visant à leur protection, y compris avec des limites intangibles à l'urbanisation dans les secteurs les plus contraints.</p> <p>Le Scot Loire Centre prévoit une emprise inconstructible le long des cours d'eau et la préservation de l'espace de mobilité du fleuve Loire.</p> <p>Pour les opérations d'aménagement d'une emprise de plus de 5000m<sup>2</sup> : obligation de prévoir les dispositions préservant les éléments naturels identifiés.</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Energies et climat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une augmentation des risques (inondation, feux de forêt...)</li> <li>• Une précarité énergétique en progression (mobilité, charges de chauffage)</li> <li>• Une disparité sociale face aux épisodes de canicule</li> <li>• Une fragilité des entreprises industrielles et agricoles face à la hausse des énergies fossiles et aux contraintes liées à la ressource en eau</li> <li>• Des ménages qui pourraient quitter le Scot au profit des grands pôles urbains pour limiter leurs frais de déplacements</li> <li>• Une végétation naturelle et cultivée impactée par la pollution de l'air et par le réchauffement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>De répondre au défi climatique et de s'inscrire dans la transition énergétique comme le mentionne le futur Schéma Régional Climat Air Energie de Rhône-Alpes.</i></li> <li>- <i>un projet de développement basé sur la multipolarité et le rapprochement entre zones de développement résidentiel et zones d'emploi</i></li> <li>- <i>favoriser le renouvellement urbain, la densification des tissus urbains constitués</i></li> <li>- <i>s'engager en faveur du développement des énergies renouvelables.</i></li> </ul>	<p>Un projet de développement qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favorise la proximité emplois/habitat, le développement des modes de déplacements alternatifs, qui impose à toutes les communes une augmentation de la densité de l'habitat, ainsi que priorité à la rénovation de l'habitat...</li> <li>- soutient le développement des énergies renouvelables tout en préservant les ressources naturelles du territoire. (Les panneaux solaires, les énergies issues du bois et de la biomasse, l'éolien, les autres sources)</li> </ul>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>La ressource « eau »</b></p> <p>Eau : une ressource sous pression</p> <p>Un émiettement des syndicats</p> <p>Une disparité territoriale dans la ressource en eau avec des problèmes d'alimentation et de sécurisation en particulier sur les syndicats de la Bombarde, du Gantet et de Feurs</p>	<p><i>Le développement est conditionné par la mise en œuvre des solutions d'alimentation et de sécurisation identifiées pour assurer dans de bonnes conditions l'alimentation en eau potable.</i></p>	<p>Le SCOT Loire Centre intègre le SDAGE Loire Bretagne et les SAGE Loire en Rhône Alpes et de la Dore en demandant aux documents locaux d'urbanisme de justifier que le projet de développement communal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit en adéquation avec la capacité d'alimentation quantitative et qualitative en eau potable, en lien avec les services publics compétents en la matière,</li> <li>• limite l'impact sur l'hydrologie des cours d'eau,</li> <li>• soit en adéquation avec les capacités d'assainissement, en lien avec les services publics compétents en la matière,</li> <li>• Limite l'impact sur la qualité des cours d'eau.</li> </ul> <p>Le Syndicat mixte du Scot Loire Centre finalise une étude complémentaire qui permettra de préciser les conditions de réalisation du projet de développement au regard de l'alimentation en eau et de sa sécurisation.</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Les carrières</b></p> <p>De nombreuses gravières et carrières sur le territoire avec la nécessité d’apporter un soin particulier au choix des nouveaux sites d’extraction et au devenir des sites abandonnés.</p> <p>Un cadre régional « matériaux et carrières » qui définit des orientations visant à définir des conditions générales d’implantation de carrières tout en participant à la politique de lutte contre le changement climatique et dans le respect des autres politiques environnementales.</p> <p><b>Les risques</b></p> <p>Un risque d’inondation prépondérant avec 3 PPRI approuvés et 4 prescrits ou en projet</p> <p>Un enjeu ruissellement pluvial important</p>	<p><i>Loire Centre prône une gestion durable des sites d’extraction. Celle-ci portera sur la cohabitation avec la population, la proximité de l’approvisionnement et la satisfaction des besoins locaux par les sites du territoire et la remise en état afin de minimiser l’impact sur l’agriculture et la qualité de vie des riverains.</i></p> <p><i>Le Scot veillera à l’intégration de la gestion des risques et des nuisances dans l’urbanisme et les projets urbains en s’appuyant sur les procédures réalisées ou en cours (PPRI, carte d’aléa, Plan d’Opération Interne des installations industrielles classées,...)</i></p> <p><i>Afin d’éviter l’aggravation des inondations, le Scot veillera dans une logique de solidarité amont – aval à une gestion stricte du ruissellement pluvial conformément au SAGE Loire en Rhône-Alpes.</i></p>	<p>Le Scot Loire Centre intègre le schéma départemental des carrières de la Loire et prescrit aux documents locaux d’urbanisme concernés de permettre l’ouverture des nouveaux sites d’exploitation ou l’extension des sites existants prévus par ce document. Il intègre également les orientations du cadre régional matériaux et carrières.</p> <p>Le Scot recommande la mise en œuvre de réflexions collectives afin d’aller vers des projets partagés en lien avec le territoire et d’éviter la redondance d’aménagements semblables sur le territoire.</p> <p>Les documents locaux d’urbanisme localiseront le développement urbain en prenant en compte les Plans de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI) et les autres risques d’inondation connus.</p> <p>Le Scot intègre les dispositions du SAGE Loire en Rhône-Alpes et encourage l’utilisation de « techniques alternatives » de gestion des eaux pluviales</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Paysages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages ruraux de qualité</li> <li>• Des bourgs dont le paysage se transforme (constructions neuves)</li> <li>• Des unités paysagères particulièrement variées</li> <li>• Des travaux d'inventaire et de préconisation réalisés dans le cadre des Chartes des Pays (Pays du Roannais et Pays du Forez)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Traiter et qualifier les entrées de villages et les principaux itinéraires d'accès aux bourgs et villages.</i></li> <li>- <i>Apporter un soin particulier à toute intervention en extension de bourg ou impactant la silhouette d'un bourg.</i></li> <li>- <i>Créer et préserver des coupures vertes et paysagères le long des principaux axes afin d'éviter des continuités urbaines trop importantes.</i></li> <li>- <i>Protéger et qualifier les paysages de bords d'eau (étangs, cours d'eau...).</i></li> <li>- <i>Préserver les paysages de bocage</i></li> </ul>	<p>Le Scot Loire Centre s'appuie sur les Chartes paysagères des deux Pays. Les dispositions traitent des ensembles paysagers cohérents en préservant dans toutes les communes, ou partie de communes, les éléments qui font identité ou qui sont spécifiques. (eau, bocage, silhouette de bourg).</p> <p>2 niveaux de dispositions pour les entrées de ville:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménager le paysage d'entrée de ville ou de bourg le long des axes les plus fréquentés : mise en place des périmètres et des éléments de projet.</li> <li>• préserver le caractère rural des entrées de tous les villages et éviter une urbanisation continue le long des voies.</li> </ul> <p>Une attention aux silhouettes des bourgs de toutes les communes du territoire : identification des espaces els plus sensibles, voire inconstructibilité.</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 351 logements</li> <li>• 82% de maisons individuelles</li> <li>• La création de logements a un rythme régulier et soutenu, pour l'essentiel en maison individuelle et dans les villages (67% de la construction entre 2005 et 2011),</li> <li>• Un parc ancien important, en perte d'attractivité pour certains bourgs, avec de la vacance longue durée significative (8% en moyenne).</li> <li>• Part du parc de logement social: 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Maitriser la progression démographique constatée ces dernières années : +1% de taux de progression annuel global, +19 000 habitants en 2035.</i></li> <li>- <i>Renforcer la structure territoriale multipolaire : le pôle d'agglomération, les 9 pôles intermédiaires, les 83 « villages ».</i></li> </ul>	<p>Un nombre de logements à produire, en cohérence avec la croissance démographique (environ 400log/an).</p> <p>La répartition des logements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par EPCI : en maintenant des équilibres actuels</li> <li>• Dans les EPCI : en amorçant un rééquilibrage en faveur des pôles: 50% pôles, 50% dans les « villages ».</li> </ul>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 351 logements</li> <li>• 82% de maisons individuelles</li> <li>• La création de logements a un rythme régulier et soutenu, pour l'essentiel en maison individuelle et dans les villages (67% de la construction entre 2005 et 2011),</li> <li>• Un parc ancien important, en perte d'attractivité pour certains bourgs, avec de la vacance longue durée significative (8% en moyenne).</li> <li>• Part du parc de logement social: 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Diversifier le parc de logements dans la forme et dans le type.</i></li> <li>- <i>Créer les conditions propices à la requalification urbaine</i></li> <li>- <i>Prioriser la restructuration et la réhabilitation du parc ancien dans les bourgs.</i></li> </ul>	<p>Objectifs d'amélioration du parc de logements : reconduction du PIG départemental.</p> <p>Objectif de traiter 1000 logements vacants durant les 20 ans d'ici 2035, soit atteindre 6% de vacance dans le parc total en 2035 + liste des 20 communes plus spécialement concernées par cet objectif.</p> <p>Sur les surfaces foncières de plus de 5000m<sup>2</sup> : opérations d'ensemble, densité (25, 20, 12 log/ha), diversification dans la forme,</p> <p>Maintien de la part de locatif social à 5%.</p> <p>Priorité au « tissu urbain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition (bourgs + hameaux importants et équipés)</li> <li>• Mobilisation du foncier disponible dans le tissu urbain constitué, si besoin consommation réservée aux pôles.</li> </ul>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Espaces à vocation économique</b></p> <p>La pluri activité,</p> <p>la répartition géographique,</p> <p>les espaces économiques d'envergures déjà programmés,</p> <p>les retombées économiques escomptées par l'ouverture de l'A89.</p> <p>Un ratio emplois/ actifs occupés de 0,8.</p>	<p><i>Le rapport entre emplois et actifs occupés : maintien à minima du ratio de 0,8 ;</i></p> <p><i>Favoriser le développement des entreprises sur le territoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>le maintien et le développement des activités existantes,</i></li> <li>• <i>l'accueil de nouvelles entreprises dans les principales zones d'activités existantes et programmées.</i></li> </ul>	<p>création de plus de 9000 emplois à horizon de 2035.</p> <p>Permettre le développement des activités existantes sur le territoire et la mixité dans les bourgs et les villages.</p> <p>Les surfaces prévues en zones d'activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ZAIN : 2 sites cités ,environ 80 ha, aucune création de ZAIN prévue.</li> <li>• Les zones intermédiaires : sites listés, environ 60 ha à prévoir.</li> <li>• Les zones locales : 69 ha répartis par EPCI en fonction du poids de population, aux EPCI de préciser leur répartition sur chacun de leur territoire.</li> </ul> <p>Extension des 3 types de zones possibles sous conditions 75% de commercialisé et non concurrence de l'offre alentours).</p> <p>Des types d'entreprise attendues dans chacun des types de zone.</p> <p>Objectifs de densité d'emplois par type de zones : de 30 à 20 emplois /ha.</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Le commerce</b></p> <p>Un tissu commercial sédentaire dense et diversifié dans les centres-bourgs + des marchés</p> <p>Des politiques volontaristes pour conforter le commerce de proximité</p> <p><b>Un commerce de proximité sous forme de multiservices</b> pour une majorité de communes</p> <p><b>Un ensemble commercial à Feurs</b> et une attractivité commerciale à l'échelle de 3 communautés de communes =&gt; un centre-ville très attractif/ commerces + zone commerciale périphérique</p> <p><b>Une évasion commerciale significative</b> et principalement vers le Sud Loire, puis l'agglomération Lyonnaise, et Roannaise.</p>	<p><i>- Prioriser l'implantation de ces activités dans les bourgs et les tissus urbains constitués.</i></p> <p><i>- Permettre la modernisation et le développement des activités commerciales en lien avec le développement des polarités.</i></p>	<p><b>Pour les « villages »</b> : tous les commerces dans le « tissu urbain constitué », interdiction des +300m<sup>2</sup>.</p> <p><b>Pour le pôle d'agglomération</b> : 3 types de zones de commerces (centre, quartier, périphérique) Le périmètre de centre-ville sera défini par la commune, Dans les espaces de commerce de quartier, il n'est pas autorisé d'extension, Deux zones de commerces de périphéries sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Celle de l'entrée nord de Feurs/Civens est maintenue dans son emprise foncière actuelle</li> <li>• Celle de l'entrée sud de Feurs : son extension est prévue par le DAAC afin de prendre en compte la volonté de confortement de rayonnement de la polarité de Feurs.</li> </ul> <p><b>Les pôles intermédiaires</b> :2 types de zones de commerce. (centre et périphérique) Les communes précisent le périmètre de centre-ville ou centre-bourg Une création de zone périphérique est prévue à St-Germain-Laval, au plus proche du bourg, afin de dynamiser celui-ci. Pour les autres espaces de commerce de périphérie, ils sont identifiés, mais le Scot a choisi de n'autoriser aucune extension de leur emprise foncière sauf pour deux secteurs, soumis à conditions : l'un à Boën , l'autre à Balbigny .</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Le tourisme</b></p> <p>Tourisme vert , patrimonial et culturel à clientèle locale</p> <p>Fréquentation modérée, 3 sites de + de 10 000 visiteurs /an</p> <p>Hébergement : capacité d'accueil d'environ 2800 places, dont 41% en camping, 26% du département.</p> <p>De nombreux chemins balisés, thématiques ou non</p>	<p><i>- Permettre le développement et la diversification de l'offre d'hébergement.</i></p> <p><i>- Permettre la valorisation touristique, pédagogique, des principaux sites naturels. Le territoire présente des espaces naturels remarquables, vecteurs d'un potentiel touristique reconnu.</i></p> <p><i>-Préserver et valoriser la qualité des paysages des bourgs et hameaux du territoire et de leurs entrées.</i></p> <p><i>-Valoriser les principaux axes de découverte du territoire, la qualité paysagère aux abords de ces axes et des espaces perçus et favoriser les continuités des itinéraires.</i></p>	<p>Le développement de l'hébergement sera dans bourgs et les hameaux, de façon diffuse que pour certains hébergements et sous condition.</p> <p>Ne pas autoriser d'hébergements hôteliers à proximité des échangeurs autoroutiers.</p> <p>Unité Touristique Nouvelle (UTN) : Aucun UTN de niveau massif n'est autorisé; Les UTN de niveau départemental sont autorisés sous conditions (intégration paysagère, préservation biodiversité, protection ressource en eau, déplacements).</p> <p>Liste des itinéraires en modes doux à mettre en place au niveau départemental, et préservation de la continuité des itinéraires locaux .</p> <p>La valorisation des sites naturels est autorisée sous conditions (/ aux impacts sur l'environnement).</p>

# Principales orientations /dispositions du DOO

Éléments de diagnostic	Orientations du PADD	Le DOO
<p><b>Les déplacements</b></p> <p>Offre autoroutière bien développée et maillée</p> <p>3 lignes ferroviaires à la desserte variable et 7 gares aux profils variés.</p> <p>Entre 1999 et 2009, les flux domicile –travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•une augmentation des flux avec les territoires extérieurs (+35% depuis 1999)</li> <li>•une stagnation des flux internes au Scot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Inciter à des réflexions et des aménagements pour diversifier les modes de déplacements dans les polarités de tout niveau</i> ».</li> <li>« <i>Inciter à une prise en compte de tous les modes de déplacements et leurs évolutions dans les opérations d'aménagement,</i>».</li> <li>- « <i>Accompagner les initiatives individuelles ou collectives de diversification des modes de déplacement</i> ».</li> <li>- « <i>Préconiser des réflexions et des actions autour des gares situées en milieu urbain</i> ».</li> <li>- « <i>Prendre en compte le niveau de desserte TC des polarités pour flécher le niveau de développement</i> ».</li> <li>- « <i>Soutenir et participer aux initiatives ayant pour but de maintenir, voir développer, le niveau de service des TC sur le territoire.</i></li> <li>- « <i>Accompagner et inciter à une meilleure cohérence entre les services de TC (TER et TIL)</i> ».</li> </ul>	<p>Le maintien du niveau de desserte Transport en commun (TC) : par type de TC et par ligne : le DOO demande un engagement des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) à maintenir le niveau de desserte en lien avec le projet de territoire porté le Syndicat mixte du Scot Loire Centre.</p> <p>La desserte des pôles sans gare : le DOO demande la mise en place d'une desserte spécifique entre les pôles sans gare et la gare la plus proche à réfléchir et à mettre en place avec les AOT.</p> <p>Le développement autour des gares : le DOO précise les objectifs d'aménagement des quartiers autour des gares du territoire suivant leur situation et les enjeux identifiés.</p> <p>Le DOO prescrit la réalisation d'un schéma de covoiturage et d'expérimentation Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble de son territoire afin de concerter avec tous les partenaires un dispositif en cohérence avec le projet de territoire.</p> <p>Le DOO prescrit la réalisation d'un schéma cycliste sur l'ensemble de son territoire afin de concerter avec tous les partenaires un dispositif en cohérence avec le projet de territoire.</p> <p>Un schéma de déplacements adapté à la commune et une attention plus soutenue aux opérations d'aménagement de taille significative.</p>